



# SNUDI FO 91

12, place des Terrasses de l'Agora

91000 ÉVRY

Tél : 01 60 79 25 58

Tél : 07 69 45 57 42

Mail : [91snudifo@gmail.com](mailto:91snudifo@gmail.com)

Site : [snudifo91.fr](http://snudifo91.fr)



## Reprise du 22 juin

### Nouveau protocole sanitaire

**Des consignes scandaleuses qui accompagnent le démantèlement du statut !**

**Avec le SNUDI FO 91, défendons toutes nos revendications**

**Décret du 14 juin et nouveau protocole du 17 juin : des consignes contradictoires qui placent de nouveau les équipes en difficulté.**

L'annonce de la reprise généralisée des cours à partir du 22 juin, annoncée dimanche dernier par le Président de la République, s'est traduite par une série de consignes incompréhensibles et contradictoires, qui placent une nouvelle fois des collègues épuisés en difficulté !

Le **lundi 15 juin**, [le décret n° 2020-724 du 14 juin 2020](#) prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire est publié. Il précise : « *Dans les écoles élémentaires et les collèges, l'observation d'une distanciation physique d'au moins un mètre s'applique uniquement dans les salles de classe et tous les espaces clos, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre chaque élève lorsqu'ils sont côte à côte ou qu'ils se font face. L'accueil est assuré par groupes qui ne peuvent pas se mélanger.* »

Le **mercredi 17 juin**, [le nouveau protocole sanitaire](#) est publié dans l'après-midi, avec un retard de 24h. Pendant plusieurs heures, une « version provisoire » de ce protocole circule, relayée y compris par des canaux officiels. Le protocole définitif précise : « *Dans les écoles élémentaires et les collèges, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible [cette précision capitale n'apparaissait pas dans la version provisoire qui a circulé pendant plusieurs heures ndlr], dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.* »

En enlevant tout caractère contraignant à la distanciation physique d'un mètre entre élèves, le nouveau protocole sanitaire contredit donc le décret publié deux jours plus tôt, alors même que ce dernier prime d'un point de vue réglementaire !

Selon la presse, le Ministère préparerait même un nouveau décret dimanche, la veille de la rentrée !...

**Pour le SNUDI FO 91, il est contradictoire d'annoncer le retour généralisé des élèves et de fixer des règles de distanciation qui rendent impossible l'accueil de ces élèves dans les locaux !**

Il est scandaleux que le ministère publie, au mépris de la hiérarchie des normes, un protocole contradictoire avec le décret paru deux jours plus tôt !

Depuis près de deux semaines une campagne de presse nauséabonde est organisée contre les enseignants, complaisamment alimentée par des responsables de la majorité présidentielle et par des cadres « anonymes » du ministère. Pour le SNUDI FO 91, l'incurie généralisée qui prévaut au gouvernement depuis le début de la crise sanitaire ne peut qu'alimenter la tension entre parents et enseignants et au sein des équipes. [Voir le communiqué « Prof-bashing »](#)

La FNEC-FP FO, reçue en audience par le ministre le 16 juin, a dénoncé cette organisation catastrophique. [Lire le compte rendu de l'audience](#)

## **Nouvelle MAJ par le Rectorat de Versailles**

Suite aux annonces relatives à la 3ème étape du « déconfinement », qui place les départements de l'académie en « zone verte » le Secrétaire général du rectorat apporte quelques précisions le 18 juin à 16h45. Concernant la situation des personnels présentant une vulnérabilité à la COVID 19, il convient de produire un certificat médical qui atteste de la nécessité du confinement et de sa durée. Pour ces personnels, le télétravail est priorisé lorsque cela est possible. Pour les personnels ayant déjà fourni ce certificat, à condition qu'il couvre la durée de la période scolaire, il n'est pas nécessaire d'en produire un nouveau.

Ce certificat est à transmettre à votre supérieur hiérarchique avec copie à l'adresse ci-dessous.

Pour les personnels des écoles (professeurs des écoles et AESH) du 91 :

InfoRH.covid19.ecoles91@ac-versailles.fr

Concernant les personnes vivant au foyer de personnes vulnérables, elles reprennent à partir du 22 juin une activité sur site. Elles sont invitées, comme tous les personnels, à observer le respect des gestes barrière et mesures de distanciation préconisées par les autorités sanitaires.

Le retour des enfants à l'école et au collège en présentiel est la règle à compter du 22 juin. En conséquence, les autorisations d'absence pour garde d'enfant ne seront plus délivrées.

Concernant le déplacement en transports collectifs, l'attestation n'est plus requise.

*Comment comprendre que le risque soit reconnu pour les personnels vulnérables, mais pas pour leurs proches qui sont dans la même situation ? Le SNUDI FO 91 juge cette décision inacceptable et incompréhensible !*

Si vous ne souhaitez pas prendre le risque pour votre conjoint « vulnérables », la seule solution possible pour ne pas devoir vous rendre sur votre lieu de travail reste l'arrêt maladie (soumis à un jour de carence) ou la grève (préavis national FO jusqu'au 25 juillet).

Attention, votre intention de grève pour lundi 22/06 doit comporter la période du 22/06 au 3/07 inclus et être renvoyé le vendredi 19/06 à 8h à votre IEN. [Déclaration d'intention de grève ICI](#)

### **ASA pour garde d'enfant**

Le maintien à domicile pour garde d'enfant n'est plus possible sauf en cas de fermeture de classe ou d'école par décision préfectorale, ou si l'enfant est vulnérable.

**RAPPEL** : La demande faite aux enseignants de se déclarer en télétravail ou en ASA (s'ils ne pouvaient assumer le télétravail) est en totale opposition avec le Statut. La seule position administrative qui existe dans le cadre du confinement est bien celle de l'ASA. Libre choix alors aux enseignants dans ce cadre de mettre en place la « continuité pédagogique ».

Des collègues reconnus vulnérables subissent des pressions de la hiérarchie ou de leurs collègues directeurs/directrices pour revenir en classe le 22 juin. **Les collègues concernés peuvent donc tranquillement répondre à la hiérarchie en s'appuyant sur cette note du Secrétaire général du rectorat.**

**N'hésitez pas à contacter le syndicat départemental en cas de problème !**